

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE
CONTRAT : HA RCP0221961**

LE PRENEUR D'ASSURANCE

Souscripteur : GREEN HABITAT
11 GRANDE RUE
91470 PECQUEUSE

Assuré : GREEN HABITAT
11 GRANDE RUE
91470 PECQUEUSE

LES CONDITIONS DE GARANTIE

Catégorie : Assurances Professionnelles by Hiscox
Diagnosticteurs immobilier

Juridiction et loi applicables : Monde entier hors USA / Canada

ACTIVITES DE L'ASSURE

L'assuré déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :

Au titre du Module DIA0607 :

Contrôle périodique amiante / Diagnostic amiante avant travaux / démolition / Diagnostic amiante avant vente / Dossier technique amiante / Diagnostic gaz / Diagnostic monoxyde de carbone / Diagnostic termites / Etat parasite / Diagnostic de performance énergétique / Etat de l'installation intérieure de l'électricité / Assainissement autonome / Millièmes / Loi Carrez / Diagnostic métrage habitable Loi BOUTIN / Etat des lieux / Prêt conventionné : normes d'habitabilité / Expertise en valeur vénale.

Au titre du module MAN0407 :

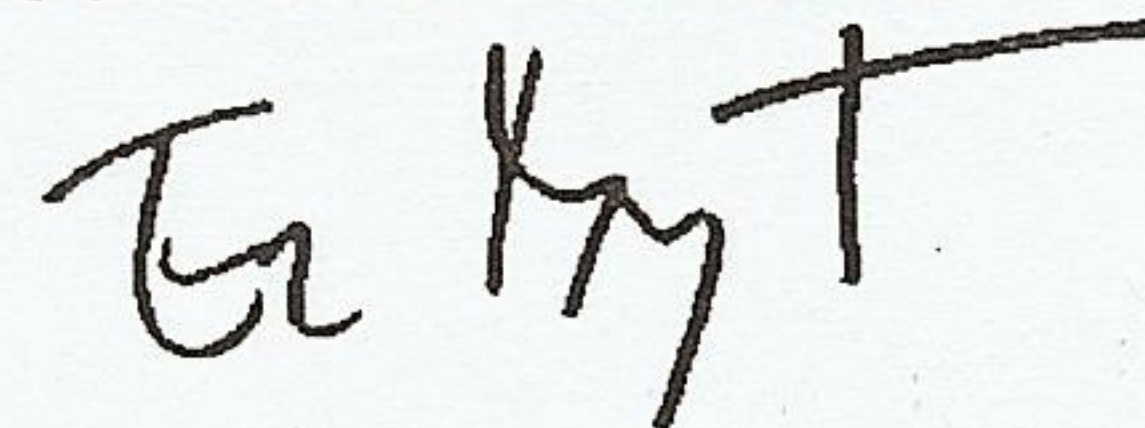
- Conseil en Economie et Maitrise de l'Energie.

PERIODE DE VALIDITE

La présente attestation est valable pour la période du 01 Septembre 2011 au 31 Août 2012.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance, des Conditions Générales N° RC1006 et du(des) module(s) n° DIA0607 "Assurances Professionnelles by Hiscox - Diagnosticteurs immobilier", n° RCE1006 et n° RJP1006

Fait à Paris, le 22/08/2011
Pour les Assureurs



22/08/2011 15:01
RCP0221961

HISCOX

TABLEAU DES GARANTIES ET DES FRANCHISES
Diagnostiqueurs immobilier
HA RCP0221961

**RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE et/ou RESPONSABILITE CIVILE APRES
LIVRAISON**

(Les garanties s'appliquent par sinistre et par année d'assurance.)

- Etendue des garanties	500 000,00 Euros
Dont :	
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	500 000,00 Euros

RECOURS JURIDIQUES PROFESSIONNELS

- Par année d'assurance	20 000,00 Euros
- Par litige	10 000,00 Euros

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION / RESPONSABILITE CIVILE EMPLOYEUR

- Etendue des garanties	7 500 000,00 Euros	par sinistre
Dont		
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000,00 Euros	par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs	500 000,00 Euros	par sinistre
- Intoxications alimentaires	800 000,00 Euros	par sinistre
- Maladies professionnelles et/ou faute inexcusable	800 000,00 Euros	par année d'assurance
- Atteintes accidentelles à l'environnement	800 000,00 Euros	par sinistre
- Vol par préposés	30 000,00 Euros	par sinistre

22/08/2011 15:01
RCP0221961